



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question écrite n° 17725

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le contenu de l'avant-projet de loi d'orientation et d'aménagement du territoire. Le Conseil économique et social, saisi par lettre du Premier ministre le 22 juin dernier, dans son avis présenté par monsieur J.-C. Bury au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire déplore la suppression du schéma national d'aménagement et de développement du territoire, « disposition majeure de la loi du 4 février 1995 ». Il considère que les schémas de services collectifs et les schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire qui s'y substituent « ne peuvent pas constituer l'équivalent de ce qu'aurait pu être un tel schéma national ». La loi du 4 février 1995 avait pour grande ambition de développer une véritable philosophie et une stratégie cohérente d'aménagement et de développement de l'ensemble des espaces du territoire national, ambition et stratégie que l'avant-projet de loi actuel semble avoir abandonné. Il demande au Gouvernement dans quelle mesure il tiendra compte de l'avis du Conseil économique et social et quelles mesures il entend favoriser pour qu'il existe à nouveau une grande ambition d'aménagement cohérent et de développement de notre territoire.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant le projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Ces questions qui s'appuient sur l'avis rendu par le Conseil économique et social ont fait l'objet de débats et d'explications du Gouvernement lors de l'examen du texte au Parlement. Le Gouvernement a par ailleurs tenu le plus grand compte des avis émis par le Conseil économique et social qu'il avait spécifiquement souhaité consulter sur ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17725

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1998, page 4191

Réponse publiée le : 8 mai 2000, page 2841